

**Arrêté de jury relatif aux concours communs d'Adjoint Administratif externe**

Session 2021

---

La rectrice de l'académie de Dijon

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu** l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'Etat ;
- Vu** l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
- Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant des ministres chargés de affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Vu** le troisième alinéa du I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifiant la date prévue par l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 pour l'appréciation des conditions d'admission à concourir,
- Vu** l'arrêté du 09 février 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C,

**ARRÊTE**

**Article 1** : le jury chargé de juger les épreuves du concours externe commun d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, organisé au titre de la session 2021, est composé comme suit

**Présidente de jury** : LEMAITRE Frédérique, Attachée principale, Lycée Le Castel, Dijon

**Vice-présidente de jury** : SOUYRI Emmanuelle, Attachée principale, Ministère de la justice, Dijon

## Membres de jury :

ANDRE	Jean-Louis	Professeur	Collège Petit Prétan	Givry
BALMET	Nadine	Professeur	LP Anna Judic	Semur En Auxois
BARILE	Delphine	Secrétaire administratif	IUT	Chalon-Sur-Saône
BEAUVAIS	Laurence	Secrétaire administratif	Université de Bourgogne	Dijon
BEAUDOUIN	Philippe	Attaché principal	LP Antoine	Chenove
BERGEOT	Aurore	Secrétaire administratif	DSDEN 21	Dijon
BOHEME	Christophe	Personnel de direction	Lycee Niepce Balleure	Chalon-Sur-Saône
BON	Anne-Marie	Professeur	Lycée Simone Weil DIJON	Dijon
BONNET	Bernard	Secrétaire administratif	Rectorat de Dijon	
BOUCHOT	Carole	Secrétaire administratif	Collège Guillaume des Autels	Charolles
CAILLIER	Christiane	Secrétaire administratif	Lycée	Chalon-Sur-Saône
CLEVENOT	Fabrice	Professeur	Collège jacques Prévert	Migennes
CONSTANTIN	Delphine	Secrétaire administratif	Rectorat de Dijon	
DEBBICHE	véronique	Attachée d'administration	Collège Marcelle Pardé	Dijon
DESCOURVIERES	Sébastien	Professeur	Lycée J. Wittmer	Charolles
DEVEVEY	Romain	Professeur	Collège du Gâtinais-en-Bourgogne	Saint-Valerien
DIOT BOUDARD	Bérengère	Attachée principale	Lycée Emiland Gauthey	Chalon-sur-Saône
DOUSSET	David	Professeur	LP Eugène Guillaume	Montbard
DUPIN	Yannick	Secrétaire administratif	Rectorat de Dijon	
ESTEVE	Line	Secrétaire administratif	Rectorat de Dijon	
ESTEVE	Lucas	Secrétaire administratif	Rectorat de Dijon	
GERIN	Caroline	Secrétaire administratif	Université de Bourgogne	Dijon
GERIN	Yannick	Attaché principal	Lycée polyvalent Léon Blum	Le Creusot
GRANDJEAN	Maryline	Attaché d'administration	École nationale des Greffes	Dijon
JEANNOT	Karine	Secrétaire administratif	Lycée Simone Weil	Dijon
LANDEMAINE	Sandra	Personnel de direction	Lycée Alexandre Dumaine	Mâcon
LAURENCEAU	Pascal	Professeur	Lycée Emiland Gauthey	Chalon sur Saône
LOOCK-HERTZOG	Caroline	Personnel de direction	Collège G. Ramon	Villeneuve
MARECHAL	Martine	Professeur	Collège Louis Pasteur	Montbard
MICHELUTTI	Christophe	Personnel de direction	Collège Emile Lepitre	Laignes
MISBACH	Matthias	Professeur	Lycée Jean Joseph Fourier	Auxerre
PICARD	Lionel	Professeur	Lycée Carnot	Dijon
PRESUMEY	Damien	Secrétaire administratif	Rectorat de Dijon	
SOUPEAUX	Jullien	Professeur	Collège du Gâtinais en Bourgogne	Saint-Valérien
THERVILLE	Christelle	Professeur	Lycée Mathias	Chalon-Sur-Saône
VERJAT	Priscilla	Professeur	Collège Docteur Kuhn	Vitteaux

**Article 2 :** La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 09 avril 2021

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

  
Sandrine BENYAHIA